



Pays Ouest Charente - Pays du Cognac

Châteauneuf Cognac Jarnac Rouillac Segonzac

Compte rendu de l'atelier
AGRICULTURE et PAYSAGE
du 21 octobre 2010

Animateurs : BERGER-WAGON Isabelle/GHECO (architecte urbaniste), BONNEFOY Lucile/GHECO (paysagiste urbaniste), MARCOTTE Rémi/APY (paysagiste)

Présents : BONELLI Annick (SPPEF), M. BOUCHEREAU (Conservatoire du Vignoble Charentais), BOUILLON Martine (Mairie de St-Brice), Mme COUTURIER (BNIC), DUTREY Alexandre (Mairie de Saint-Simeux), FORGERON Francine (OT Grande Champagne), GARANDEAU Françoise (Pays Ouest Charente), M. NOËL (Fédération dép. des chasseurs), PAYNAUD Alexandra (Mairie de Bouteville), PINEAU Nathalie (Mairie de Bonneuil), SOUCHARD Chantalle (OT de Châteauneuf), SOURISSEAU Jérôme (Pays Ouest Charente), Mme TISSEIRE (SGV Cognac), VALTAUD Christian (Pays Ouest Charente), VIOLET Amandine (Pays Ouest Charente)

Excusés : DENECHAUD Annie (Gîtes de France), DESSE Marie-Noëlle (OT Grande Champagne), JANKOWSKI Micheline (Mairie de Sigogne), LEBRET Alain (Chambre Agriculture), MORILLON Florent (Chambre Agriculture), TEXIER Jean-Claude (Mairie St Sulpice-de-Cognac)

REMARQUES PRÉALABLES :

M. SOURISSEAU, Président du Pays Ouest, rappelle que les principaux acteurs du paysage du Pays Ouest Charente sont les agriculteurs qui façonnent notre paysage. Il était donc important de créer un atelier spécial autour de la relation entre nos agriculteurs, viticulteurs et les paysages du Pays.

Le paysage participe à l'identité, au sentiment d'appartenance culturelle. Il est souvent utilisé comme support de communication avec le grand public. Il participe à la valorisation économique du Pays, par le biais de l'activité et des emplois générés.

La charte paysagère permet de faire prendre conscience :

- de la nécessité de protéger et de mettre en valeur les paysages du Pays,
- de la qualité exceptionnelle de certains de nos paysages.

PRÉSENTATION DU PAYS ET DE SES PAYSAGES

Après avoir présenté rapidement les fondements des paysages du Pays en évoquant sa géologie, pédologie et sa topographie, la classification des entités paysagères a été présentée aux membres de cet atelier.

La nouvelle carte des entités revues, suite à l'intervention du géographe M. BERNARD, ne suscita aucune remarque ni questions de la part des membres de l'atelier.

AGRICULTURE ET ENTITÉS PAYSAGÈRES

Les points abordés permettant d'identifier l'agriculture dans les entités paysagères sont :

- l'étude des motifs paysagers, leur répartition par rapport au relief et à l'exposition (l'occupation du sol),
- le type de culture (céréales, oléagineux, vigne...),
- la taille du parcellaire,
- les éléments structurants architecturaux et naturels (surfaces, lignes, points, réseaux),
- les essences associées aux éléments naturels,
- le type et la place des milieux naturels.

Cette présentation a permis de dessiner les différents visages de l'agriculture du Pays Ouest Charente et d'aborder l'échange en termes d'enjeux paysagers par entités.

LA VITICULTURE DANS LES DIFFÉRENTES ENTITÉS PAYSAGÈRES

- **Au travers d'une étude des évolutions de la SAU moyenne 1979-2000 :**
Une hausse de la SAU (Surface Agricole Utile) moyenne des exploitations au niveau national et régional comparée à l'évolution moins forte dans le Pays Ouest Charente : structurellement, les exploitations viticoles restent de plus petite taille.
- Part des vignes dans la SAU
- LA VITICULTURE : un peu d'histoire
- Les crus du Cognac, les cépages et les filières
- L'histoire et l'évolution du bâti agricole durant les derniers siècles
- **Evolutions récentes du bâti :**
 - Création de nouveaux bâtiments ou adaptation des bâtiments existants (hébergement touristique, vente directe, nouveaux chais, hangars...)
 - Cuves en dehors du corps de ferme
 - Fosses et bassin de stockage des effluents
 - Destruction de murs de pierre

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DANS LES PAYSAGES VITICOLES

- Disparition des arbres isolés (noyers, cerisiers, pêchers ...)
- Viticulture sur les secteurs non adaptés
- Des cuves de plus en plus présentes dans le paysage
- Création de fosses et bassin de stockage des effluents
- Disparition des fossés
- Destruction de murs de pierre
- Vignes de plus en plus hautes, rangs plus larges, bandes enherbées...

LES GRANDES CULTURES

- **Principales cultures :**
 - céréales (blé, orge, avoine, maïs)
 - tournesol
- **Paysages associés :**
 - paysages ouverts
 - mosaïques de couleurs et de textures qui varient en fonction des saisons

- **Bâti agricole :**
 - mélange de bâti ancien et de bâtiments agricoles récents
 - bâti traditionnel
 - silos

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DANS LES PAYSAGES DE GRANDES CULTURES :

- Des exploitations de plus en plus importantes, un parcellaire plus grand
- Un linéaire de haies qui diminue : des paysages de plus en plus ouverts. Pendant les dernières décennies, la mécanisation et les « remembrements agricoles » (échanges parcellaires entre propriétaires, rachats de parcelles mitoyennes, agrandissements des surfaces...) ont entraîné une forte diminution des surfaces plantées en arbres et en haies.

L'ÉLEVAGE

L'élevage est minoritaire sur le territoire du Pays Ouest Charente.

- **Avant les années 1970**, l'élevage était présent sur tout le territoire du Pays, de façon minoritaire. Les exploitants possédaient des cheptels de petite taille (une dizaine de têtes de bétail).
- **À partir de 1970**, les exploitations se sont spécialisées dans la viticulture. L'élevage a été largement abandonné : exigences de modernisation trop coûteuses pour le cheptel détenu.
- **Quelques élevages subsistent** principalement situés au niveau du Plateau d'Angoumois et du Pays Bas. Il s'agit d'élevages de type :
 - bovins lait
 - porcins
 - caprins
 - élevage avicole

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES LIÉES À L'ABANDON DE L'ÉLEVAGE :

- Disparition des prairies au profit des cultures
- Enfrichement de certains secteurs
- Fermeture du paysage dans la vallée

LA CULTURE DU MAÏS ET DES PEUPLIERS DANS LES VALLÉES

- **Historiquement dans la vallée :** lin, chanvre et cultures maraîchères
 - pâturage
 - taillis de frênes
 - peupliers
- **Actuellement :**
 - peupleraie
 - cultures du maïs
 - quelques rares prairies

Conséquences : fermeture des paysages

REMARQUES DES PARTICIPANTS À CET ATELIER :

- Les haies :

La haie bocagère est une structure végétale linéaire formant une clôture et servant à limiter et protéger les parcelles agricoles. Elle était associée à l'élevage.

Aujourd'hui menacée par les techniques agricoles modernes et le remembrement, la haie bocagère retrouve maintenant un regain d'intérêt. Nous avons ainsi échangé sur ses atouts agronomiques et environnementaux :

- *protection des cultures contre les vents,*
- *régulation hydrique,*
- *habitat pour la faune et la flore,*
- *protection contre l'érosion,*
- *filtration de l'eau.*

Certains ont même évoqué les ressources non négligeables en bois de chauffage.

En champagne charentaise, la haie marque souvent une cassure du relief et est associée surtout à son rôle de protection contre l'érosion. La haie est associée de plus en plus à la viticulture comme structure paysagère abritant des insectes auxiliaires ; le BNIC a apporté, via quelques ouvrages, un éclairage sur la relation entre la haie et la viticulture.

Dans le Pays Bas, de nombreuses haies ont été supprimées lors du remembrement et de la création de fossés.

Le problème de la taille a été évoqué. Il serait intéressant de sensibiliser les communes aux techniques de taille douces.

Des opérations de plantation de haies sont réalisées sur certaines communes. Quelques participants suggèrent également que l'idée de la haie qu'on laisse pousser est intéressante. Les essences les plus répandues sont le frêne, l'aulne, le noisetier (attention à l'usage du frêne dans les terrains viticoles).

- Choix des essences (pour les arbres isolés)

Pour beaucoup d'acteurs du paysage, une liste sur le choix des essences locales, identitaires à nos paysages, semblerait utile tant pour les haies que pour les arbres isolés des vignobles (arbres fruitiers, essences anciennes, etc.). Les essences locales sont préférables aux arbres décoratifs. Les associations « Prom'haies » et « Mémoire fruitière » représentent des sources d'information dans ce domaine.

*L'évolution des pratiques viticoles a laissé de côté certains éléments du paysage tels que l'osier (*salix vinimilis*) appelé « la bouillée de vime » servant autrefois à constituer le lien pour élaborer les fagots de serments de vigne. Certains viticulteurs aiment raconter cette pratique et font vivre la mémoire viticole par leurs récits. Il semblerait important de retrouver aujourd'hui une place de ce végétal dans nos paysages viticoles pour qu'il reste associé au caractère singulier de notre patrimoine paysager.*

D'autres éléments paysagers sont des reliquaires de l'histoire des conflits des religions. Le cyprès ponctuait le paysage vallonné de la champagne charentaise et évoquait l'exclusion des protestants en dehors des cimetières proclamés chrétiens.

Le verger associé à la vigne (joualles), est aussi un élément structurant sporadiquement le paysage viticole. Ces joualles sont uniquement composées de demi-tiges en campagne charentaise, mais peuvent être associées à d'autres cultures dans le Pays Bas et les faibles pentes des vallées. L'échange avec les viticulteurs a permis d'évoquer le choix de porte-greffes « francs » pour poiriers et pommiers facilitant un meilleur enracinement et adapté à notre sol calcaire.

Les pêches de vigne semblent préférer en sol calcaire le porte-greffe hybride pêcher x amandier.

Pour les cerisiers (Gains des Charentes), sa raréfaction de nos paysages viticoles semble regrettable pour l'ensemble des viticulteurs présents lors de l'atelier.

Le noyer (juglans regia) représente l'arbre solitaire emblématique de la champagne charentaise ; certains élus ont déjà travaillé sur sa valorisation, en bénéficiant des aides à la plantation de cette espèce.

D'autres communes utilisent le verger au niveau des franges urbaines pour une bonne insertion du bâti et une transition intéressante entre ville et campagne.

Pratiques culturelles :

La conduite de la vigne dans le Pays du Cognac n'est pas réglementée, contrairement à de nombreux territoires viticoles. Il n'existe qu'une norme : le nombre de pieds par hectare. Cependant, la tendance est à l'augmentation de l'écartement entre les rangs, pour deux raisons : pour la mécanisation et pour limiter les maladies du bois. En moyenne, l'écart entre les rangs de vignes est compris entre 2,5 et 3 mètres. Cet écartement est différent pour la production de vins de Pays. Par ailleurs, la hauteur des vignes est également plus importante : en effet, une hauteur de vignes plus importante facilite le travail. De plus, dans les zones où le gel sévit, il est préférable de « monter » les vignes. La technique du marcottage revient.

Le cépage utilisé majoritairement est l'Ugni-Blanc. Il n'y a pas de diversification quant à l'utilisation des cépages. Les autres cépages peuvent être utilisés mais en proportion réduite.

Les bandes enherbées sont de plus en plus fréquentes dans les vignobles. Un rang sur deux est enherbé, l'autre est labouré pour que l'eau pénètre plus facilement dans le sol. Ces bandes enherbées permettent de protéger les sols.

Maintien des prairies calcicoles :

Il apparaît que le maintien de prairies calcicoles, qui représentent un intérêt certain pour la biodiversité, est garanti par les contraintes topographiques. Dans la plupart des cas, ces prairies sont situées sur des pentes fortes difficilement cultivables. Les plantations de chênes verts et de chênes truffiers ainsi que les décharges sauvages peuvent néanmoins constituer une menace pour ces prairies calcicoles. La charte paysagère pourra également être un outil de sensibilisation sur le maintien de ces espaces.

Les plantations dans la vallée de la Charente :

Quelques arbres têtards dans les vallées (notamment dans la vallée de l'Antenne, la vallée de la Charente vers Bourg-Charente...).

La vallée est essentiellement occupée par les cultures du peuplier et du maïs. La plupart des prairies ont disparu. Pourtant, celles-ci avaient un rôle dans la régulation des écoulements. Il pourrait être intéressant, sur des secteurs stratégiques, de retrouver des prairies. Mme GARANDEAU souligne que, dans certains secteurs, les peupliers ont leur place.

Le bâti agricole :

La création de bassins de stockage des effluents, dans les exploitations viticoles, a eu des répercussions positives sur l'environnement.

L'importance des reconversions de bâtiments agricoles en gîtes ruraux a été évoquée.

Un intervenant souligne l'importance de ne pas perdre la vocation des chais de stockage dans certaines communes, même ceux-ci ne sont plus utilisés.